



## ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné que le conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension a adopté, lors de sa séance extraordinaire tenue le 26 mai 2016, les règlements suivants :

**RCA04-14007-4** : Règlement modifiant le Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement

**RCA15-14005-1** : Règlement modifiant le Règlement sur les tarifs de l'arrondissement (exercice financier 2016).

Toute personne intéressée peut consulter ces règlements au Bureau Accès Montréal situé au 405, avenue Ogilvy, du lundi au vendredi, aux heures habituelles de bureau. Les règlements peuvent également être consultés sur le site internet de la Ville [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

**PRENEZ EN OUTRE AVIS** que lesdits règlements entrent en vigueur conformément à la loi.

Le 30 mai 2016

La secrétaire d'arrondissement,  
**Danielle Lamarre Trignac, avocate, M.A.**

---

Publication :  
[Le Devoir, édition du 30 mai 2016](#)